

DÉLIBÉRATION N° CS 2023-03-037

MARCHÉ DE PRESTATIONS DE SERVICES / APPEL D'OFFRES OUVERT / ÉVACUATION DES DÉCHETS ISSUS DES DÉCHETTERIES – S19PF007 / LOT N°1 : LOCATION DE MATÉRIEL, TRANSPORT, TRI DES BENNES ET TRAITEMENT DU PLACOPLATRE / TITULAIRE PAPREC France – NCI ENVIRONNEMENT / AVENANT N°2

Nombre de membres :

En exercice : 33

Présents : 22

Votants : 22

L'an deux mil vingt-trois, le 25 septembre ;

L'assemblée délibérante du Syndicat mixte Cyclad, s'est réunie en séance ordinaire à l'atelier CycloB à Surgères, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX.

Présents / Membres titulaires

Mesdames Éliane TRAIN – Isabelle COSSON – Anne-Sophie DESCAMPS – Lina BESNIER

Messieurs Christian LUCAZEAU – Jacky RAUD – Jean MOUTARDE – Michel LALAIZON – Hubert COUPEZ
Serge BERNET – Julien GOURRAUD – Jérôme GARDELLE – Emmanuel JOBIN – Jean GORIOUX
David RAFFÉ – Jean-Pascal VIALE – Sylvain BARREAUD – Patrick BOUSSATON
Philippe NEAU – Alain FONTANAUD

Présents / Membres suppléants

Monsieur Pascal PELLERIN suppléant de Monsieur Jean-Luc FOURRÉ

Monsieur Daniel MOULON suppléant de Monsieur Gaby TOUZINAUD

Présence des suppléants sans vote

Absents titulaires

Mesdames Ornella TACHE – Ghislaine GOT (*excusée*)

Messieurs Jean-Michel CHATELIER (*excusé*) – Jean-Luc DUGUY (*excusé*) – Jean-Luc FOURRÉ – Gaby TOUZINAUD
Éric GUINOISEAU – Stéphane AUGÉ – Jean-Paul GAILLOT (*excusé*) – Sylvain FAGOT – Laurent RENAUD
Philippe PELLETIER – Denis DUBOURGNOUX

Secrétaire de séance

Madame Anne-Sophie DESCAMPS

Convocations envoyées le :

15 septembre 2023

Affichage de la convocation le : (Art. L2121-10 du CGCT)

15 septembre 2023

Publication (affichage) ou notification du :

27 septembre 2023



Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la Commande publique,

Vu le CCAG – Fournitures courantes et services,

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres appelée à siéger est celle fixée par délibération du Comité Syndical du 14 septembre 2020 et que sont invités à participer à la Commission Monsieur le Comptable public de Cyclad, Monsieur le Directeur de la Direction Départementale de la Protection des Populations ou son représentant (D.D.P.P.), ainsi que les services de Cyclad,

Considérant que le marché a été notifié au titulaire PAPREC le 24 juillet 2019 pour un démarrage des prestations au 1^{er} avril 2020 pour une durée de 4 ans avec possibilité de reconduction expresse par période d'un an et au maximum 2 fois, soit une durée maximale de 6 ans,

Considérant qu'un avenant n°1 a été notifié le 10 janvier 2023 pour que les prix soient révisés trimestriellement,

Considérant que dans un souci d'améliorer l'organisation du service, il est proposé par PAPREC France que le territoire Vals de Saintonge soit réalisé par PAPREC SUD-OUEST,

Considérant qu'il est nécessaire de mettre à disposition une benne supplémentaire par déchetterie sur le secteur Cœur de Saintonge et Gémozac pour l'évacuation du polystyrène,

Considérant le projet d'avenant ci-joint,

Il est proposé au Comité syndical :

- D'approuver l'avenant n°2,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant avec PAPREC France, conformément aux éléments précités.

Ces explications entendues, Monsieur le Président demande au Comité syndical de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, 22 membres présents, 22 membres votants, à l'unanimité,

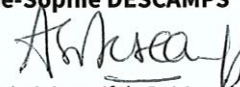
- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Autorise Monsieur le Président à signer l'avenant n°2 avec PAPREC France,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Fait à Surgères, le 26 septembre 2023

Extrait certifié conforme,

Le Président,
Jean GORIOUX

La secrétaire de séance,
Anne-Sophie DESCAMPS



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.



MARCHÉ PUBLIC DE PRESTATIONS DE SERVICES

*ÉVACUATION DES DÉCHETS ISSUS DES DÉCHETTERIES
Lot n°1 : Location de matériel, transport, tri des bennes et
traitement du placoplâtre
S 19 PF 007*

AVENANT N°2

Entre les soussignés :

Le syndicat mixte Cyclad

Représenté par Monsieur Jean GORIOUX, son Président dûment habilité à cet effet par le Comité Syndical réuni le 12 décembre 2022 (délibération n° CS 2022-05-069),

Désigné ci-après « CYCLAD »,

Avis favorable de la Commission d'appel d'offres le 12 décembre 2022

Et,

PAPREC FRANCE

Siret n°317 428 233 00611,

Dont le siège social est à PARIS (75008) – 7, rue du Docteur Lancereaux,

Représentée par Christophe MALLEVAYS, agissant en qualité de Directeur Département Collectivités,

Désignée ci-après « PAPREC »



PRÉAMBULE

Le marché « Évacuation des déchets issus des déchetteries – S19PF007 – lot n°1 » a été notifié le 24 juillet 2019 au titulaire PAPREC FRANCE pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} avril suivant avec possibilité de reconduction expresse par période d'un an et au maximum 2 fois.

Dans un souci d'améliorer l'organisation du service, le secteur sud du territoire est désormais géré par PAPREC SUD-OUEST en lieu et place de PAPREC France – NCI LA ROCHELLE.

De plus, il est nécessaire de mettre à disposition une benne supplémentaire sur les 4 déchetteries du territoire Cœur de Saintonge et Gémozac pour l'évacuation du polystyrène.

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 : Objet de l'avenant

L'avenant a pour objet :

- ↳ De prendre en compte la réalisation du secteur Vals de Saintonge par PAPREC SUD-OUEST en lieu et place de PAPREC FRANCE,
- ↳ De prendre en compte la mise en place d'une benne supplémentaire pour les déchetteries de Gémozac, Montpellier de Médillan, Plassay et Trizay.

ARTICLE 2 : Économie du marché

Montant global estimatif du marché : 13 604 599,36 € HT

Montant prévisionnel des nouvelles prestations jusqu'au 31 mars 2026 : 47 580,00 € HT
(1 830,00 € HT x 26 mois)

- ↳ Gémozac : Cout de mise à disposition et collecte du PSE : 150,00€ HT par rotation
- ↳ Montpelliers de Médillan : Cout de mise à disposition et collecte du PSE : 150,00€ HT par rotation
- ↳ Trizay : Cout de mise à disposition et collecte du PSE : 195,00€ HT par rotation
- ↳ Plassay : Cout de mise à disposition et collecte du PSE : 150,00€ HT par rotation

Soit une augmentation de :

+ 0,35 %

Cet avenant ne bouleverse pas l'économie globale du marché.



Envoyé en préfecture le 26/09/2023

Reçu en préfecture le 26/09/2023

Publié le 26/09/2023

ID : 017-251701900-20230925-CS2023_03_037-DE



RECAPITULATIF DES AVENANTS

	Montant estimatif en € HT	Augmentation / diminution
Avenant 1	0,00 € HT	0,00 %
Avenant 2	47 580,00 € HT	+ 0,35 %
TOTAL ESTIMATIF GLOBAL	47 580,00 € HT	+ 0,35 %

Article 3 : Autres clauses

Aucune autre clause du contrat n'est modifiée.

Fait en 1 exemplaire original.

Le

Le syndicat mixte Cyclad,
Le Président,
Jean GORIOUX

PAPREC FRANCE,
Le Directeur du Département Collectivités,
Christophe MALLEVAYS

